



## Communiqué de presse

Forest, le 4 avril 2019

### **Forest :Projet immobilier à côté de la Villa Dewin rejeté à l'unanimité** *La Région suivra-t-elle l'avis de la Commission de concertation?*

Ce 4 avril, les riverains ont pris connaissance de l'avis **défavorable unanime** de la Commission de concertation au projet déposé par la société gantoise Immograda SA, rue Meyerbeer à Forest.

Ce projet, survenu plus de 2 ans après une première demande rejetée, prévoit la construction de 39 appartements et 41 parkings, en mitoyenneté directe avec la Villa Art déco de J-B. Dewin, -Hôtel Danckaert- classée en juillet 2016. La construction, prévue sur l'entièreté de la partie non classée du jardin d'origine et de la zone de protection du bien classé, entraînerait l'abattage de 29 arbres centenaires avec un impact irréversible sur la cohérence de cet ensemble et une perte écologique inestimable.

C'est un soulagement pour le Comité de Quartier Meunier et les nombreux riverains qui se sont fortement mobilisés contre ce projet, au travers de **208 réclamations envoyées lors de l'enquête publique, d'une pétition ayant recueilli 4500 signatures** en un mois et déposée la veille au Cabinet Vervoort ainsi que d'une **présence massive à la Commission de concertation** qui s'est tenue le 26 mars dernier.

Lors d'une séance de plus de 3h00, le Comité et les citoyens se sont exprimés contre le projet qui, en sollicitant un très grand nombre de dérogations aux règlements urbanistiques et communaux, ne respecte pas le principe de bon aménagement des lieux. Pour rappel, ils s'étaient déjà engagés en 2015 pour soutenir la proposition de la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) de classer l'ensemble de ce patrimoine forestois remarquable mais n'avaient été suivi que partiellement par le Gouvernement. En novembre 2018, ils ont déposé une demande d'extension de classement du jardin en démontrant l'intérêt patrimonial de la partie non classée du jardin. Le Gouvernement bruxellois a récemment estimé cette demande irrecevable, sans se prononcer sur la question patrimoniale de fond. Entre temps, la Commune de Forest a demandé l'inscription du jardin sur la liste de sauvegarde.

Les membres de la Commission de concertation ont donc été convaincus par les arguments développés et consignés dans un PV très complet de 13 pages, aboutissant au rejet unanime du projet :

*« Considérant que le projet est en rupture avec le contexte urbanistique du quartier en terme de profondeur, de hauteur et typologie ; au vu de ce qui précède, que l'immeuble ne s'intègre pas à son environnement ; qu'il nuit aux qualités patrimoniales et naturelles du site et de ses environs et qu'il ne répond dès lors pas au bon aménagement des lieux ; que les dérogations aux articles 4, 5 et 6 du titre I du RRU ne sont pas autorisables ».*

Si l'avis négatif rendu par tous les membres de la Commission, à savoir la Commune de Forest mais également les représentants de l'Administration régionale de la Direction de l'Urbanisme, de l'IBGE-Bruxelles-Environnement et du service des Monuments et Sites est un signal fort, il n'en reste pas moins que la décision finale reviendra au fonctionnaire délégué de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Comité Meunier remercie la commission et la commune de Forest pour leur écoute attentive. Il appelle cependant les instances régionales à suivre cet avis sans équivoque. Il leur demande d'agir en cohérence avec leurs déclarations de politique générale en matière de protection du patrimoine et de l'environnement et dans l'intérêt des citoyens, en suivant [l'avis négatif unanime de la Commission de](#)

[concertation](#) mais également [l'avis fermement défavorable émis par la CRMS](#) qui estime que « *l'impact du projet, sur le plan urbanistique, architectural et paysager est préjudiciable au bien classé et ne respecte pas sa zone de protection* ».

Au vu des enjeux climatiques actuels et à l'approche du scrutin électoral, il leur semble essentiel d'écouter les voix citoyennes et d'envisager sérieusement les alternatives pour valoriser ce lieu hors du commun.

## Le Patrimoine, c'est Notre Histoire !

[www.notrehistoire.be](http://www.notrehistoire.be)

[NotreHistoire](#) est une campagne de mobilisation citoyenne lancée par le Comité du Quartier Meunier Asbl suite à la proposition en octobre 2014 de la Commission Royale des Monuments et Sites de classer la villa de Jean-Baptiste Dewin et l'entièreté de son jardin, située rue Meyerbeer 29-33 à Forest. Le classement de la Villa Dewin et de la partie du jardin dans son prolongement a été confirmé le 7 juillet 2016 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jean-Baptiste DEWIN (1873-1948) est un architecte bruxellois, auteur notamment de la Maison Communale de Forest, de bâtiments hospitaliers tels que l'hôpital Saint-Pierre ou l'Institut chirurgical Berkendael (devenu l'ancien complexe de la Croix-Rouge) à la place Brugmann et de nombreuses maisons particulières dans les communes d'Anderlecht, Bruxelles, Forest, Ixelles et Molenbeek.